



**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA
COMTÉ DE KAMOURASKA
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska qu'à la **séance ordinaire du 14 avril 2026 à 19h** le règlement suivant sera adopté :

**RÈGLEMENT 2026-03
CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

Le projet dudit règlement est disponible sur le site internet de la municipalité : www.sainte-helene.net

DONNÉ À SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA CE 11^E JOUR DE MARS 2026.

Cédric Lauzon,
Directeur général et greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
- ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-03 -**

Je, soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 11^e jour de mars 2026 entre 9 h et 12h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11^e jour de mars 2026.



Signature